



Child Rights Governance

La Gouvernance pour les droits de l'enfant EST la bonne gouvernance en faveur des enfants

Stratégie pour atteindre nos objectifs de Gouvernance pour les droits de
l'enfant 2013-2015

Qu'est-ce que la Gouvernance pour les droits de l'enfant ?

La Gouvernance pour les droits de l'enfant entend soutenir les États et autres acteurs principaux – et le cas échéant, faire pression sur eux – pour qu'ils concrétisent les droits de l'enfant et pour qu'ils encouragent une société civile dynamique (enfants compris) qui soit capable de les obliger à rendre des comptes lorsqu'ils omettent de le faire. Nous souhaitons soulever la question du statut des enfants au sein de toutes les sociétés, de façon à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte, en veillant à ce que tous soient traités comme les citoyens d'aujourd'hui, pas seulement ceux de demain, et dans le même temps, en faisant pression pour hisser les enfants et leurs droits tout en haut de l'ordre du jour politique.

Nos objectifs globaux sont :

- Que tous les États honorent leurs obligations de surveiller et d'appliquer les droits de l'enfant
- Qu'une société civile robuste, enfants compris, oblige les États et la communauté internationale à rendre des comptes au sujet des droits de l'enfant

MESSAGE LIMINAIRE

Il y a déjà longtemps que Save the Children a souscrit un engagement solide en faveur de tous les droits de tous les enfants, partout dans le monde – aussi bien en situation d'urgence que dans des contextes de développement à plus long terme. Cet engagement remonte aux toutes premières années de notre organisation et fait désormais partie intégrante de notre ADN organisationnel, unissant les efforts de nos programmes nationaux et internationaux à travers le monde.

Voilà maintenant plus de vingt ans que Save the Children travaille de façon assidue sur les droits de l'enfant, depuis l'adoption de la CDE en 1989, et les programmes actuels de gouvernance pour les droits de l'enfant prennent appui sur ce socle. La stratégie globale 2010-2015 de Save the Children a connu une focalisation encore plus marquée avec la création de la Gouvernance pour les droits de l'enfant (GDE) en tant que secteur individuel doté de sa propre stratégie globale, de ses programmes exhaustifs à travers le monde et d'une Initiative mondiale offrant un cadre stratégique pour les travaux ayant trait à la Gouvernance pour les droits de l'enfant.

Cette stratégie relative à la Gouvernance pour les droits de l'enfant traite essentiellement de la bonne gouvernance pour les enfants – il s'agit, pour les pouvoirs publics, le parlement, le système judiciaire, les médias, les entreprises, et autres d'honorer les promesses qu'ils ont faites aux enfants, de rendre compte de ce qu'ils font, et pour la société civile, de se faire entendre suffisamment pour les obliger à lui rendre des comptes. La mauvaise gouvernance, telle que la mauvaise utilisation de ressources rares ou de piètre qualité ou encore l'absence de services de base, peut avoir des conséquences désastreuses pour les enfants. Nos programmes de gouvernance pour les droits de l'enfant encouragent les pouvoirs publics et autres acteurs à faire des progrès, mais ils les remettent aussi en question lorsqu'ils ne font pas tout ce qui est en leur pouvoir ou lorsqu'ils rejettent leurs responsabilités.

Le travail sur la Gouvernance pour les droits de l'enfant sous-tend des changements positifs dans les résultats d'autres secteurs thématiques, comme l'éducation et la santé, car il prend fait et cause en faveur d'une approche holistique en matière de droits de l'enfant, exige une dotation suffisante en ressources et l'application efficace et efficiente de TOUS les droits de l'enfant en TOUTES circonstances ; ce travail insiste sur le fait que les principes de bonne gouvernance que sont la participation, la transparence, l'obligation de rendre compte et l'État de droit, sont essentiels pour que les droits de l'enfant deviennent une réalité. Ceci crée une opportunité considérable de synergie avec les autres priorités thématiques de Save the Children.

La stratégie qui suit énonce la vision et les objectifs ambitieux de Save the Children en matière de Gouvernance pour les droits de l'enfant et explique comment nous allons la mettre en place au travers de la Théorie du changement, aussi bien en situation d'urgence que dans un contexte de développement. Elle comprend la percée novatrice que constitue notre chantier Investissement en faveur des enfants, un chantier que nous menons désormais à toute vapeur pour témoigner des efforts que nous déployons afin de promouvoir la bonne gouvernance en faveur des enfants. Elle indique comment nous allons mesurer notre impact, comment nous pouvons nous soutenir mutuellement grâce à la documentation et au partage d'expériences, et comment nous allons collaborer pour mener à bien notre stratégie en unissant les efforts des programmes pays de Save the Children, de ses membres, de nos bureaux du plaidoyer et de l'Initiative mondiale sur la GDE.

Mimi Jakobsen

Présidente du Groupe de pilotage de l'Initiative mondiale sur la GDE et présidente de Save the Children Danemark

NOTRE VISION

Notre vision est un monde où une gouvernance responsable, réactive, exhaustive et transparente garantit les droits de chaque enfant et où chaque enfant peut se faire entendre en matière de gouvernance.

Nos objectifs globaux sont :

- Que tous les États honorent leurs obligations de surveiller et d'appliquer les droits de l'enfant
- Qu'une société civile robuste, enfants compris, oblige les États et la communauté internationale à rendre compte des droits de l'enfant



BONNE GOUVERNANCE EN FAVEUR DES ENFANTS

La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies [CDE] est le traité sur les droits de l'Homme qui réunit le plus de signatures à l'échelle mondiale. Parallèlement à ses trois protocoles facultatifs¹, elle fournit un ensemble de principes et de normes sur les droits de l'enfant à des services de base comme l'éducation, la santé et le droit de se faire entendre, ainsi que la protection contre divers abus, tels que la maltraitance et l'exploitation. Elle impose aux États l'obligation de veiller à ce que tous les enfants relevant de leur juridiction (y compris les non-citoyens, comme dans le cas des réfugiés) jouissent de ces droits. Toutefois, s'il est vrai que la CDE a été un véritable bond en avant qui transforme une approche morale ou charitable du bien-être des enfants en une obligation publique légalement contraignante, elle ne suffit pas à elle seule à faire en sorte que les droits de l'enfant deviennent véritablement une réalité.

Une condition indispensable pour que cela se produise est la bonne gouvernance en faveur des enfants, notamment dans les interventions de l'État. Elle nécessite que l'État soit réactif pour mettre en œuvre les normes de la Convention, et qu'il soit efficace dans la fourniture et/ou la coordination des services essentiels et du soutien dont les enfants ont besoin. La bonne gouvernance exige aussi de la transparence, un leadership politique et une volonté de rendre des comptes, ainsi qu'une société civile solide qui puisse se faire entendre et puisse participer à la prise de décisions, obliger les responsables à lui rendre des comptes et surveiller ce qui est effectivement fait en faveur des enfants.

Le Comité des droits de l'enfant a identifié bon nombre des éléments précis que les pouvoirs publics ont besoin de mettre en place pour institutionnaliser la bonne gouvernance en faveur des enfants². Il s'agit de ce qu'on appelle les « Mesures d'application générales » [MAG] ; celles-ci renferment un ordre du jour ou une stratégie nationale sur les enfants, un mécanisme de coordination sur les questions relatives aux enfants à travers le gouvernement, la sensibilisation et le renforcement des capacités sur les droits de l'enfant, ainsi que la collecte de données sur la situation en matière de droits de l'enfant. Elles englobent également des institutions des droits de l'Homme indépendantes plus particulièrement impliquées dans les droits de l'enfant ; il peut parfois s'agir d'un médiateur pour les enfants ou d'un commissaire aux droits de l'enfant.

Le besoin de bonne gouvernance n'est bien sûr pas limité à l'État central, mais il s'applique à toutes les institutions qui régissent des sociétés où vivent des enfants, ainsi qu'à d'autres institutions et acteurs nationaux, régionaux ou internationaux dont les interventions ou, au contraire, l'absence d'intervention exercent une immense influence sur la réalisation des droits de l'enfant. Cela englobe toutes les entités, y compris les conseils villageois, les parlements et les autorités provinciales et municipales, les médias et les systèmes judiciaires, ainsi que les organes régionaux supranationaux, les sociétés transnationales, les groupes armés qui contrôlent le territoire, et les pouvoirs occupants. L'importance de la bonne gouvernance pour les enfants a été mise en évidence dans un certain nombre d'études, comme l'étude détaillée du « caractère adapté aux enfants » des gouvernements africains, réalisée par l'African Child Policy Forum³. Cette étude a conclu que la volonté politique de prioriser les enfants dans l'attribution de ressources était, pour les enfants, tout aussi importante,

sinon plus, que le niveau de richesse ou de pauvreté d'un pays. De même, une étude de la Banque mondiale a confirmé qu'à moins qu'un niveau minimum de bonne gouvernance ne soit effectivement en place, investir davantage dans les secteurs de la santé et de l'éducation des enfants ne donnera pas les résultats escomptés. Des bailleurs de fonds comme USAID ont aussi reconnu qu'un développement durable à long terme est étroitement lié à une gouvernance démocratique robuste et à la protection des droits de l'Homme. À l'inverse, bien entendu, la mauvaise gouvernance, y compris la corruption, le non-respect de l'État de droit et une piètre qualité de service ont des conséquences désastreuses pour la réalisation des droits de l'enfant.

La bonne gouvernance en faveur des enfants permet de créer des sociétés plus résilientes et plus stables qui peuvent protéger les droits de l'enfant plus facilement lorsqu'elles se trouvent confrontées à des « secousses » économiques et des catastrophes naturelles. La bonne gouvernance réduit également le risque de voir éclater un conflit, qui peut avoir un impact dévastateur sur la vie d'un enfant. Elle peut aussi jouer un rôle décisif dans la reconstruction d'un pays à l'issue d'un conflit, en empêchant de nouvelles flambées de violence.

Progrès et défis en matière de Gouvernance pour les droits de l'enfant

L'adoption de la CDE en 1989 a été un accomplissement majeur pour les enfants et a servi de fondement à une forte augmentation de la responsabilisation en faveur de la réalisation des droits de l'enfant au niveau national. Au cours des vingt dernières années, Save the Children a réussi à se servir des mécanismes de suivi et de signalement de la CDE pour obliger les pouvoirs publics à rendre des comptes et comme moyen de soutenir la création de coalitions pour les droits de l'enfant et le renforcement de leurs capacités ; ces coalitions peuvent ainsi avoir une voix unifiée dans le processus. Plus récemment, le processus d'Examen périodique universel facilité par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a offert un mécanisme supplémentaire de responsabilisation qui peut être utilisé pour obliger les gouvernements nationaux à rendre compte de leurs performances en matière d'application des droits de l'enfant⁴. Au niveau régional, divers organes tels que l'Union africaine⁵, l'Organisation des États américains et le Conseil de l'Europe ont aussi pris des mesures pour introduire des formes de responsabilisation en matière de droits de l'enfant.

Dans le même temps, d'autres progrès importants, mais toutefois incomplets, ont été accomplis concernant l'amélioration de la gouvernance en faveur des enfants à travers le monde, aussi bien dans les pays à revenu élevé que dans les pays à faible revenu. Beaucoup de pays ont entrepris une révision et une réforme de leur législation pour la rendre conforme à la CDE ; les statistiques relatives à la situation des enfants se sont progressivement améliorées en termes de couverture et de qualité ; plus de 200 médiateurs pour les enfants ou des entités analogues ont vu le jour dans plus de 70 pays ; quelques gouvernements se sont dotés de ministères dédiés exclusivement à l'enfance et plusieurs pays ont créé des agences spécialement chargées de faire appliquer les droits de l'enfant. Ces développements ont souvent été associés à un solide leadership politique dans le système exécutif et/ou au sein du parlement, lequel a pu catalyser un changement positif dans les modalités de gouvernance.



Toutefois, il n'existe aucun pays au monde où tous les droits de tous les enfants sont effectivement respectés, et par conséquent, il n'existe aucun pays où une meilleure gouvernance en faveur des enfants n'a pas un rôle à jouer en vue d'accélérer leur réalisation.

- Des données fiables et ventilées sur les enfants font encore défaut dans beaucoup de pays.
- Les connaissances, les compétences et les capacités des fonctionnaires et des prestataires de services privés à honorer les droits de l'enfant sont fréquemment insuffisantes.
- La législation n'est pas parfaitement compatible avec la CDE, car certains pays continuent d'avoir des réserves importantes à son sujet.
- Les budgets pour mettre en œuvre des politiques sont souvent insuffisants et les informations sur les allocations budgétaires et les dépenses ne sont pas disponibles. Dans une étude récente, seuls 23 pays sur plus de 100 fournissent des informations budgétaires importantes ou détaillées et 26 pays n'en fournissent que très peu, voire aucune⁶.
- De nombreux gouvernements ne consultent pas et n'impliquent pas la société civile et les enfants comme il le faudrait.

Plus généralement, la gouvernance, qu'elle soit bonne ou mauvaise, a un impact sur les enfants. Un manque de transparence fiscale et des occasions limitées pour permettre la participation de la société civile au suivi budgétaire favorisent un terreau propice à la corruption, à l'abus et au détournement des ressources publiques⁷. Des systèmes fiscaux inefficaces ou régressifs ont une incidence adverse sur le volume de ressources nationales qui peuvent être mobilisées et consacrées à des services essentiels. Des services publics inexistantes ou de piètre qualité qui ne réagissent pas aux plaintes et aux souhaits des utilisateurs ne sont guère favorables à l'amélioration du bien-être des enfants et des autres citoyens.

Dans un monde où la plupart des enfants pauvres vivent dans les pays à revenu intermédiaire et où les inégalités ne cessent de se creuser, il devient encore plus important de soutenir les organisations de la société civile et les autres structures de mobilisation d'enfants et d'adultes pour exiger une bonne gouvernance en faveur des enfants, veiller à ce que les droits de l'enfant figurent en bonne place dans l'ordre du jour politique et à ce que tous les efforts soient déployés pour redistribuer les ressources afin de toucher les enfants laissés pour compte dans le pays. D'autres tendances mondiales, telles que l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles, l'accroissement de l'urbanisation et du nombre de mégapoles, soulèvent des défis, mais créent aussi des opportunités pour nos travaux de promotion d'une bonne gouvernance en faveur des enfants dans de tels contextes.

Le consensus mondial croissant concernant le besoin de dénoncer ces abus et de promouvoir une gouvernance plus ouverte crée une occasion à ne pas manquer pour faire progresser la bonne gouvernance en faveur des enfants. Save the Children et ses partenaires, ainsi que les enfants, ont une occasion historique de promouvoir la bonne gouvernance en faveur des enfants et de faire entendre leurs voix pour influencer les décisions concernant la façon d'utiliser les ressources, pour exiger des comptes en cas de mauvaises performances à tous les niveaux, depuis les communautés locales jusqu'à l'échelon national, et pour veiller à ce que les droits des enfants figurent en bonne place dans l'ordre du jour politique.

CE QUE NOUS VOULONS ACCOMPLIR

La vaste gamme d'interventions au chapitre de la Gouvernance pour les droits de l'enfant dans lesquelles Save the Children a de l'expérience est détaillée dans la publication *Programming in Child Rights Governance : A technical guide for practitioners [Programmation en matière de gouvernance pour les droits de l'enfant : Guide technique à l'intention des praticiens]* de Save the Children (2013), disponible sur le site web interne de Save the Children⁸. Ces interventions peuvent être classées en trois sous-thèmes et objectifs que nous souhaitons atteindre :

SOUS-THÈME 1 : SUIVI DES DROITS DE L'ENFANT



Objectif 1 : Responsabilisation accrue des États et autres acteurs clés concernant leurs engagements et leurs obligations envers les droits de l'enfant du fait du suivi des droits de l'Homme et de l'enfant.

Indicateur 1 : % de pays dans lesquels des rapports complémentaires documentés par les enfants sont préparés ou ont été soumis par des partenaires de la société civile et des réseaux d'enfants soutenus par Save the Children ou en partenariat avec elle.

SOUS-THÈME 2 : RENFORCEMENT DES SYSTÈMES NATIONAUX



Objectif 2 : Tous les États créent des institutions, des mécanismes et d'autres mesures nécessaires qu'ils dotent suffisamment en ressources pour mettre en œuvre la CDE conformément à ses Mesures d'application générales (MAG).

Indicateur 2 : Nombre de changements politiques ou législatifs en vue d'institutionnaliser les droits de l'enfant ayant vu le jour grâce au soutien de Save the Children.

SOUS-THÈME 3 : SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



Objectif 3 : La société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux sont mobilisés pour promouvoir et défendre les droits de l'enfant.

Indicateur 3 : Nombre de pays où les coalitions pour la défense des droits de l'enfant soutenues par Save the Children et ses partenaires ont exercé une influence ou un impact.

Outre les trois objectifs qui précèdent, nous avons élaboré un chantier novateur baptisé « Investissement dans les enfants » qui entend obtenir plus de dépenses publiques de meilleure qualité en faveur des enfants.

Objectif I



Responsabilisation accrue des États et autres acteurs clés concernant leurs engagements et leurs obligations envers les droits de l'enfant du fait du suivi des droits de l'Homme et de l'enfant.

Le suivi et la notification des progrès accomplis dans l'application des droits de l'enfant jouent un rôle important dans la mise en place d'une responsabilisation concernant les droits de l'enfant, en donnant la chance, par la même occasion, de mettre en valeur les questions humanitaires et de développement. Pour pouvoir préparer des rapports de qualité, les enfants et la société civile doivent avoir une solide appréciation de la situation en matière de droits de l'enfant et des questions les plus importantes qu'il convient de souligner. Plus les données et les preuves seront de bonne qualité, plus il est probable que ces données seront influentes. C'est la raison pour laquelle Save the Children soutient la recherche, l'analyse des politiques et le suivi permanent des droits de l'enfant qui peuvent éclairer l'élaboration de la stratégie, la programmation et l'établissement de rapports. Les rapports basés sur ce type de suivi peuvent être utilisés de multiples façons – sensibiliser l'opinion, appuyer le plaidoyer direct auprès des gouvernements et des parlements, et éclairer les mécanismes mondiaux et régionaux de suivi, comme le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Toutefois, les rapports ou soumissions préparés ne sont souvent qu'un résultat du processus parmi d'autres. Le suivi continu et systématique par les enfants et la société civile et le rapprochement des coalitions pour arriver à une position commune permettent aussi de renforcer les capacités des enfants et de la société civile à exiger une responsabilisation accrue. Save the Children aide donc les coalitions de la société civile à s'impliquer dans le suivi et l'établissement ultérieur de rapports à destination des mécanismes de suivi des droits de l'Homme et de l'enfant. Nous encourageons également les enfants à organiser leur propre suivi et leur propre établissement de rapport et à faire en sorte que leur voix soit représentée dans les rapports et le plaidoyer de la société civile, ainsi que dans les rapports établis par leur propre gouvernement.

Donner suite aux recommandations formulées par les organes de suivi nationaux, régionaux et internationaux, tels que le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être des enfants, concernant la manière d'améliorer l'application des droits de l'enfant, est crucial pour que des changements interviennent dans la vie quotidienne des enfants.

Toutes ces activités visent à créer une responsabilisation accrue et à rehausser le profil des droits de l'enfant dans l'ordre du jour politique. Par ce biais, Save the Children cherche à inciter les gouvernements à accélérer les mesures propices à la réalisation des droits de l'enfant et à renforcer les capacités des enfants et de la société civile à s'assurer que les promesses faites sont bien tenues.

Exemples de résultats

1.1 Nombre accru de recommandations sur les droits de l'enfant dans le document final des mécanismes de suivi des droits de l'Homme

Lors de la 13e session du deuxième cycle du processus d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme, en moyenne 71 % des recommandations de Save the Children relatives aux droits de l'enfant ont été transcrites dans le document final de l'Inde, du Royaume-Uni, des Philippines, de la Finlande, de l'Afrique du Sud et de l'Équateur.

1.2 Les États sont plus transparents, inclusifs et réactifs dans leurs rapports traitant de la mise en œuvre des obligations en matière de droits de l'enfant

Save the Children a aidé des enfants, en particulier des enfants souffrant d'un handicap, à plaider avec succès pour que leurs problèmes et leurs questions clés soient pris en compte dans le premier rapport jamais soumis au Comité des droits de l'enfant par le gouvernement afghan.

1.3 Les enfants jouent un rôle plus dynamique dans l'établissement de rapports, la collecte et le suivi des données en matière de droits de l'Homme

Save the Children Corée a aidé des enfants à faire figurer leurs points de vue dans le rapport complémentaire à la CDE en 2010. Deux enfants de Corée ont ensuite participé à la session préalable du Comité des droits de l'enfant à Genève et ont réussi à faire figurer l'iniquité des dotations budgétaires sur la liste des questions soulevées par le Comité des droits de l'enfant auprès du gouvernement : « Veuillez expliquer comment sont traitées les inégalités provoquées par la différence de budgets des administrations locales pour les enfants ».

Des enfants d'Albanie ont rédigé leur propre rapport complémentaire auprès du Comité des droits de l'enfant, avec l'appui de Save the Children et d'autres ONG. Plus de 14 000 enfants ont participé et trois enfants ont ensuite rencontré le Comité des droits de l'enfant à Genève pour exprimer leurs points de vue.

1.4 Les États font preuve d'un plus grand engagement pour donner suite aux recommandations qui découlent des mécanismes de suivi des droits de l'Homme

Au Népal, Save the Children a aidé 138 organisations de la société civile à s'impliquer dans le processus d'Examen périodique universel. Save the Children ainsi que la société civile ont fait pression sur les ambassades et se sont réunis avec des missions à Genève. Du fait d'un plaidoyer assidu, le gouvernement du Népal a accepté 31 des 34 recommandations ayant trait aux droits de l'enfant contenues dans le rapport final. Save the Children fait partie de la coalition nationale sur les droits de l'enfant qui collabore désormais avec la Commission nationale des droits de l'Homme pour assurer un suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Objectif 2



Tous les États créent des institutions, des mécanismes et d'autres mesures nécessaires qu'ils dotent suffisamment en ressources pour mettre en œuvre la CDE conformément à ses Mesures d'application générales (MAG).

Les Mesures d'application générales sont une liste de mesures que les gouvernements ont besoin de mettre en place pour institutionnaliser les droits de l'enfant et garantir une bonne gouvernance en faveur des enfants. Parmi les mesures de la liste figurent les suivantes :

- veiller à ce que la législation nationale soit conforme à la CDE et à d'autres instruments sur les droits de l'Homme ;
- adopter un processus systématique pour évaluer les lois, politiques et programmes nouveaux et leur impact sur les enfants ;
- élaborer un ordre du jour national détaillé pour les enfants sur la base de la CDE et d'autres instruments sur les droits de l'Homme ;
- garantir une dotation en ressources suffisante en faveur des enfants et rendre les enfants « visibles » dans le processus budgétaire ;
- disposer d'un mécanisme permanent au sein du gouvernement, garantissant une coordination, un suivi et une évaluation efficaces de l'application des droits de l'enfant ;
- prévoir la formation, l'éducation et le renforcement des capacités de toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre de la CDE des Nations Unies ;
- créer un mécanisme pour veiller à ce que tous les prestataires de services non étatiques respectent la CDE des Nations Unies ;
- promouvoir la coordination et la coopération avec la société civile, y compris les enfants ;
- assurer le développement d'indicateurs appropriés et garantir une collecte de données suffisante sur la situation des enfants ;
- promouvoir la coopération internationale pour la mise en œuvre de la CDE des Nations Unies ;
- et créer une entité indépendante en faveur des droits de l'enfant, souvent appelée un médiateur pour les enfants.

Save the Children, ainsi que les enfants et les organisations de la société civile, analyse les carences et les faiblesses dans l'application de ces Mesures générales et plaide auprès des pouvoirs publics pour qu'ils travaillent plus dur afin de mettre cette infrastructure en place, en la dotant de suffisamment de ressources, aussi bien en termes de moyens financiers que de ressources humaines qualifiées. Nous aidons les pouvoirs publics à voir comment les différents éléments du cadre peuvent être mis sur pied et/ou renforcés en utilisant notre expérience collective mondiale.

Exemples de résultats

Ci-dessous figurent des exemples de résultats pour certains des systèmes et mécanismes décrits dans les Mesures d'application générales. Les résultats pour toutes les mesures énumérées plus haut relèveraient de cet objectif stratégique.

2.1 Les États garantissent que la législation, les politiques et les programmes sont conformes à la CDE et à d'autres instruments relatifs aux droits de l'Homme et de l'enfant

Lorsque le gouvernement kényan a révisé la Constitution en 2009, Save the Children, ainsi que les enfants, ont plaidé pour que les droits de l'enfant y soient inscrits. De ce fait, la Constitution kényane de 2010 cristallise les droits de l'enfant, interdit les châtiments corporels quel qu'en soit le contexte et garantit les droits socioéconomiques. Save the Children et ses partenaires sont aussi impliqués dans l'examen de toute législation émergente susceptible d'avoir une incidence sur les meilleurs intérêts de l'enfant.

2.2 Les États établissent ou renforcent la coordination efficace de leurs responsabilités en matière de droits de l'enfant

Save the Children et d'autres organisations de la société civile ont plaidé avec le gouvernement du Swaziland pour qu'il donne suite aux 36 recommandations du Comité sur les droits de l'enfant ; c'est ainsi qu'a vu le jour une Unité de coordination nationale en faveur des enfants au sein du bureau du Vice-Premier ministre ; cette unité a amélioré la coordination entre les différents services gouvernementaux pertinents sur les questions liées aux droits de l'enfant. Les opportunités de travail d'influence par la société civile ont été augmentées grâce aux groupes de travail créés par l'Unité. Une feuille de route pour définir les travaux du gouvernement sur les droits de l'enfant est en place, et la protection juridique des enfants s'est améliorée au travers de la législation.

2.3 Les États créent et renforcent des institutions indépendantes pour assurer le suivi des droits de l'enfant

La Commission zambienne des droits de l'Homme a renforcé ses capacités à promouvoir et suivre les droits de l'enfant et elle a désormais enquêté sur plus de 170 plaintes individuelles de violation des droits de l'enfant, organisé des audiences publiques sur les droits de l'enfant, visité des garderies d'enfants et noué des relations directes avec des enfants.

2.4 Les États veillent à consacrer des ressources suffisantes et plus visibles aux droits de l'enfant dans leurs budgets

Dans les Territoires palestiniens occupés, l'Autorité palestinienne a établi un Conseil national pour les droits de l'enfant chargé de superviser l'application d'un ordre du jour national sur les droits de l'enfant, notamment un programme et des allocations de ressources. Save the Children a fait en sorte que des programmes axés sur les enfants soient spécialement identifiés dans le budget national et que le budget soit à l'écoute des enfants et fournisse des ressources suffisantes sous l'égide du Bureau du Premier ministre. Save the Children a aussi soutenu l'élaboration d'une série nationale d'indicateurs des droits de l'enfant, qui ont reçu l'aval de l'Autorité palestinienne et qui ont été intégrés dans le Système national de suivi et de veille.

Objectif 3



La société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux sont mobilisés pour promouvoir et défendre les droits de l'enfant.

En sa qualité d'ONG internationale de premier plan travaillant sur les droits de l'enfant, Save the Children se doit de soutenir et de renforcer la voix de la société civile locale en faveur des droits de l'enfant, y compris celle des organisations pilotées par des enfants. Ces voix sont importantes en tant que garde-fou critique, pour suivre les progrès accomplis et dénoncer clairement les violations, les carences ou les besoins d'amélioration. Les organisations de la société civile peuvent collecter des données, partager des informations, sensibiliser l'opinion et renforcer les capacités. Ce sont des catalyseurs et des facilitateurs qui peuvent influencer les décideurs pour les aider à voir les choses sous l'optique des droits de l'enfant et pour plaider en faveur de changements concrets. Elles peuvent proposer des solutions fondées sur la preuve à des problèmes existants et fournir des services et des programmes en complément de ceux de l'État ou combler des lacunes que l'État n'est pas en mesure de corriger.

Sachant que beaucoup d'autres acteurs non gouvernementaux jouent un rôle clé dans le respect des droits de l'enfant, il est essentiel de mobiliser ces acteurs et de renforcer leur prise de conscience et leurs capacités pour garantir une bonne gouvernance en faveur des enfants. Save the Children, tout comme la société civile et les enfants, peut sensibiliser les médias, les milieux universitaires, le secteur privé, les communautés confessionnelles, les parlementaires, etc., et renforcer leurs connaissances et leurs capacités en matière de droits de l'enfant.

Nous savons également qu'aucun acteur unique ne peut, à lui seul, faire des droits de l'enfant une réalité et, par conséquent, Save the Children joue souvent un rôle de courtier afin de faciliter la création d'alliances entre les principaux acteurs des droits de l'enfant. Il est crucial de disposer d'un espace pour que les voix des différents acteurs puissent se faire entendre et pour favoriser l'interaction. Save the Children dialogue avec les pouvoirs publics, les organismes onusiens, les médias, les milieux universitaires, le secteur privé, les communautés confessionnelles, les parlementaires, les dirigeants locaux, les parents, les groupes armés, les mouvements sociaux, etc., pour favoriser des unions et faire avancer les droits de l'enfant.



Exemples de résultats

3.1 La société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux ont augmenté leurs capacités à promouvoir les droits de l'enfant et à obliger les pouvoirs publics à leur rendre des comptes

En Somaliland, Save the Children a soutenu l'établissement d'un Forum des organisations de la société civile sur les droits de l'enfant composé de 25 membres dans le but de former une masse critique de voix informées et habilitées de la société civile afin de plaider en faveur des droits de l'enfant.

Dans toute l'Afrique de l'Ouest, les coalitions nationales sur les droits de l'enfant promeuvent et suivent les droits de l'enfant et s'engagent dans la présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant, au Comité africain des Experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et devant le processus d'Examen périodique universel.

3.2 Accroître l'espace et l'interaction sensée entre la société civile, enfants compris, et les autres acteurs non gouvernementaux (p. ex. le secteur privé, les médias, les milieux universitaires et les groupes religieux)

Save the Children au Bangladesh travaille avec les milieux universitaires depuis 2004, ce qui a donné naissance à 27 points focaux sur les droits de l'enfant dans les universités publiques et privées, à des Centres de ressources pour les enfants au sein des services de Sociologie, Anthropologie et Études de développement dans trois grandes universités et, à présent, la possibilité d'offrir des stages à des élèves en master est actuellement à l'étude avec l'Université internationale du Bangladesh.

Au Mozambique, Save the Children a travaillé avec une multinationale dans le domaine du bâtiment, le gouvernement, les communautés et des donateurs sur un programme mixte de protection de l'enfant afin de réduire les taux d'abandon de la scolarité, la prostitution infantile et le travail des enfants dans le contexte d'un grand projet d'infrastructures.

3.3 Un plus grand nombre d'organisations pilotées par des enfants se font désormais entendre sur les questions liées aux droits de l'enfant

Au Rwanda, une organisation dirigée par des enfants, l'Association d'Enfants et Jeunes Travailleurs, œuvre à l'amélioration du savoir des enfants en matière de droits de l'enfant et donne aux enfants les moyens de s'investir dans la gouvernance de leur pays aux niveaux national et local.

Au Guatemala, le Réseau des jeunes est une organisation nationale dirigée par des enfants au sein de laquelle tous les groupes d'enfants du pays sont représentés. Le président du réseau participe aux réunions formelles avec des structures gouvernementales municipales, lors desquelles il ou elle présente les problèmes et les suggestions des enfants concernant l'application de leurs droits au niveau municipal. Un ancien président du Réseau des jeunes explique que le fait d'organiser les enfants et de faire entendre leur voix au sein de structures formelles de gouvernance a débouché sur des améliorations dans leurs écoles, à une hausse du nombre d'enseignants et d'infirmières recrutés, du nombre de parcs et de terrains de jeux construits, à un plus grand nombre d'enfants scolarisés et à davantage de filles s'impliquant activement dans la vie politique de leur communauté.

3.4 Des acteurs du secteur privé adhèrent aux principes commerciaux et aux droits de l'enfant

En Côte d'Ivoire et au Sénégal, Save the Children a noué un dialogue avec le secteur privé, basé sur les droits de l'enfant et les principes commerciaux (CRBP) afin de sensibiliser le secteur privé à son impact sur les droits de l'enfant et aux façons dont il peut faire respecter les droits de l'enfant et les promouvoir.

UNE PERCÉE DANS LA GOUVERNANCE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Il y a déjà fort longtemps que Save the Children est réputée pour être à l'avant-garde du mouvement pour la défense des droits de l'enfant. Une avancée capitale dans la façon dont le monde voit les enfants s'est produite lorsque notre fondatrice, Eglantyne Jebb, a incité le monde à accepter l'idée que les enfants avaient des droits et à œuvrer pour leur reconnaissance universelle. Save the Children a aussi exercé un rôle influent dans la rédaction de la Convention des Nations Unies de 1989 sur les droits de l'enfant et ses trois protocoles facultatifs, qui sont des jalons importants dans le nouveau regard que le monde pose désormais sur les enfants.

Notre vision du monde appelle un changement fondamental de la volonté politique nationale et mondiale de prioriser l'investissement en faveur des enfants et de faire en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte pour des raisons de pauvreté, de discrimination ou autres inégalités⁹, et ce, qu'ils habitent dans des pays pauvres, riches ou à revenu intermédiaire. La percée de Save the Children en matière de gouvernance pour les droits de l'enfant à concrétiser d'ici à 2020 est donc la suivante :

Tous les enfants, notamment les plus pauvres, bénéficient d'investissements accrus du secteur public et d'une meilleure utilisation des ressources de la société dans la réalisation de leurs droits.

Trois bonnes raisons d'investir dans les enfants se manifestent aussitôt :

- Il s'agit d'une **obligation légale** pour tous les États parties à la CDE : l'article 4 stipule clairement que les États ont l'obligation d'investir dans la mise en œuvre des droits de l'enfant dans toute la mesure des ressources dont ils disposent, et que la communauté internationale a l'obligation de fournir un appui supplémentaire, s'il y a lieu.
- Il s'agit d'une décision **économiquement saine** : la Banque mondiale, entre autres parties, souligne que lorsqu'une société omet d'investir dans ses enfants et son capital humain, les personnes n'ayant pas eu la chance de se développer et d'atteindre leur potentiel risquent de devenir une force destructrice. Lorsqu'un investissement est fait dans les enfants à un stade précoce, cela génère des rendements économiques positifs grâce à une réduction des coûts sociaux et à une main-d'œuvre bien préparée¹⁰.
- Il s'agit d'une décision qui soutient la résilience **sociale et politique** : des inégalités prononcées et une grave pauvreté menacent le développement et la consolidation de la démocratie, ce qui peut alors fragiliser la cohésion sociale et déboucher sur une instabilité sociale et politique¹¹.

En s'appuyant sur ces arguments, Save the Children entend arriver à une percée en matière d'investissements accrus en faveur des enfants, en échafaudant d'ambitieux programmes phares pour démontrer comment parvenir au changement. Cette percée se concentrera sur une mobilisation et une meilleure répartition ainsi que sur une utilisation efficace des ressources publiques et privées afin de répondre aux besoins immédiats et à long terme des enfants. Elle tient compte de trois questions fondamentales :

1. La mesure dans laquelle les gouvernements optimisent la mobilisation des ressources pour investir dans les enfants. Cet élément comprendra une action en vue d'influencer les politiques en matière de fiscalité, d'aide, d'emprunt et autres et les stratégies de mobilisation des ressources à consacrer aux enfants.

En Bolivie, les pressions de la société civile sur le gouvernement en vue de réformer la structure fiscale des opérations d'extraction de pétrole et de gaz ont engendré une hausse du revenu pour le gouvernement bolivien, ce qui, par ricochet, a permis d'augmenter les dépenses dans des programmes sociaux, notamment une bourse à l'intention des familles pauvres pour accroître la scolarisation de leurs enfants, la fourniture de petits déjeuners dans les établissements scolaires, et des bourses pour les mères ne disposant pas de couverture médicale afin de les inciter à se faire soigner en vue de réduire le taux de mortalité infantile et maternelle.

2. La question de savoir si les ressources disponibles sont bien allouées de la façon optimale et dépensées d'une manière qui profite aux enfants, notamment les plus pauvres et les plus marginalisés. Cette action nécessite d'influencer les priorités fiscales, les allocations et les schémas de dépenses par les pouvoirs publics et les autres acteurs du développement, y compris les donateurs et le secteur privé, et de procéder à des évaluations d'impact pour s'assurer que ces mesures débouchent bien sur la réalisation des droits de l'enfant.

Au Nicaragua, Save the Children a contribué à l'établissement du Réseau des Autorités municipales Amies des Enfants. Les enfants dialoguent avec les municipalités en vue d'élaborer des politiques relatives aux enfants et de les doter en ressources. Ainsi, l'investissement municipal moyen en faveur des enfants a augmenté de 92,3 % au cours des huit dernières années. 81 % des municipalités au Nicaragua font partie du réseau.

En Zambie, Save the Children a soutenu les actions de plaidoyer menées par le Child Budget Network in Zambia, ce qui a engendré une hausse de 22,7 % du budget de l'éducation nationale pour 2012, une augmentation de 9,9 % du budget de la santé (avec une hausse de 118,6 % de la ligne budgétaire consacrée à la nutrition), une augmentation de 18,5 % du Programme d'assistance pour le bien-être public et on a vu le budget de Transferts sociaux en espèces croître de 30 %.



3. La question de savoir si les ressources sont dépensées judicieusement pour donner des résultats positifs pour tous les enfants. Cette action se concentrera sur l'optimisation de l'efficacité, de l'efficacéité et de l'impact positif des dépenses publiques sur les enfants au travers, notamment, de la promotion de la transparence, de la responsabilisation et de la participation citoyenne (y compris celle des enfants) aux processus fiscaux.

Au Zimbabwe, les groupes d'enfants, tout comme la société civile, ont plaidé en faveur de l'ouverture du processus de budgétisation, ce qui a entraîné une démocratisation du processus. L'Initiative budgétaire nationale propice aux enfants a été mise en place avec le soutien de Save the Children et s'est soldée par de nouvelles lignes budgétaires, p. ex. en faveur des enfants en circonstances difficiles. Le processus budgétaire a été démystifié grâce à l'organisation d'ateliers de familiarisation au budget et à la finance à l'intention des enfants et des non-initiés.

Les indicateurs retenus et les résultats détaillés feront partie de la stratégie d'Investissement dans les enfants pour 2013-2015¹².

Save the Children identifiera un certain nombre de programmes phares pour faire progresser la percée que constitue l'investissement dans les enfants. Ces programmes montreront comment Save the Children, en partenariat avec d'autres acteurs, s'attaque aux questions qui compromettent l'aptitude des enfants à faire valoir leurs droits. Fondés sur la preuve, ces programmes seront reproductibles et susceptibles d'être mis à l'échelle, et généreront des résultats positifs pour les enfants. Les programmes phares nous permettront de diffuser des exemples évocateurs de nos interventions pratiques et de démontrer leur efficacité à l'échelle. Nous utiliserons les preuves tirées de ces programmes pour plaider en faveur de leur duplication et d'une mise à l'échelle par des tiers.



SUIVI ET ÉVALUATION

Nous disposons d'une large gamme d'outils différents pour assurer le suivi des programmes de GDE et en documenter les résultats. Le système S&E de Save the Children nous fournit :

1. Des indicateurs de résultats généraux, utilisés comme une indication de ce que Save the Children a accompli dans son action sur la GDE. Les trois indicateurs de résultats généraux sont reliés aux objectifs stratégiques et ils sont décrits dans la section intitulée « Ce que nous voulons accomplir ». Des indicateurs relatifs à la percée de nos travaux sur les investissements dans les enfants seront également mis au point.
2. La portée totale, une méthodologie qui sert à estimer le nombre d'enfants et d'adultes touchés directement et indirectement par notre action sur la GDE.
3. L'Outil de mesure du plaidoyer, utilisé pour mesurer les résultats des changements de politiques aux niveaux national/fédéral, de l'État/de la province et du district.
4. Des études de cas renfermant des informations plus détaillées sur les réalisations, les résultats obtenus et les enseignements retirés.

Outre ces outils, nos indicateurs de programme spécifiques, et nos rapports soumis aux donateurs sur les pays et les projets produisent des informations sur les dépenses des programmes de GDE et leurs résultats.

Un défi bien connu de ceux qui s'efforcent de faire des droits de l'Homme une réalité est de savoir comment mesurer le changement – un changement réel dans la vie des détenteurs de droits. Le suivi des données peut uniquement nous mener à mi-chemin et se borne souvent à recenser les changements tangibles du système (p. ex. les lois, les institutions, les politiques, les plans d'intervention, etc.). Pour mesurer les résultats à long terme et l'impact sur la vie quotidienne des gens, qui découlent de ces changements du système, il faut un suivi à plus long terme et des méthodologies plus sophistiquées que ne le permet habituellement le financement du projet (des méthodes qui considèrent, par exemple, des questions d'attribution). Les évaluations sont un outil supplémentaire important pour mesurer les résultats et l'impact. Si ce qui précède convient pour mesurer les effets intermédiaires comme les produits et les résultats immédiats, les évaluations nous donnent l'occasion d'identifier l'impact et les changements à long terme pour les enfants et d'explorer ce que nous avons fait pour que ces changements systémiques donnent des résultats à long terme.

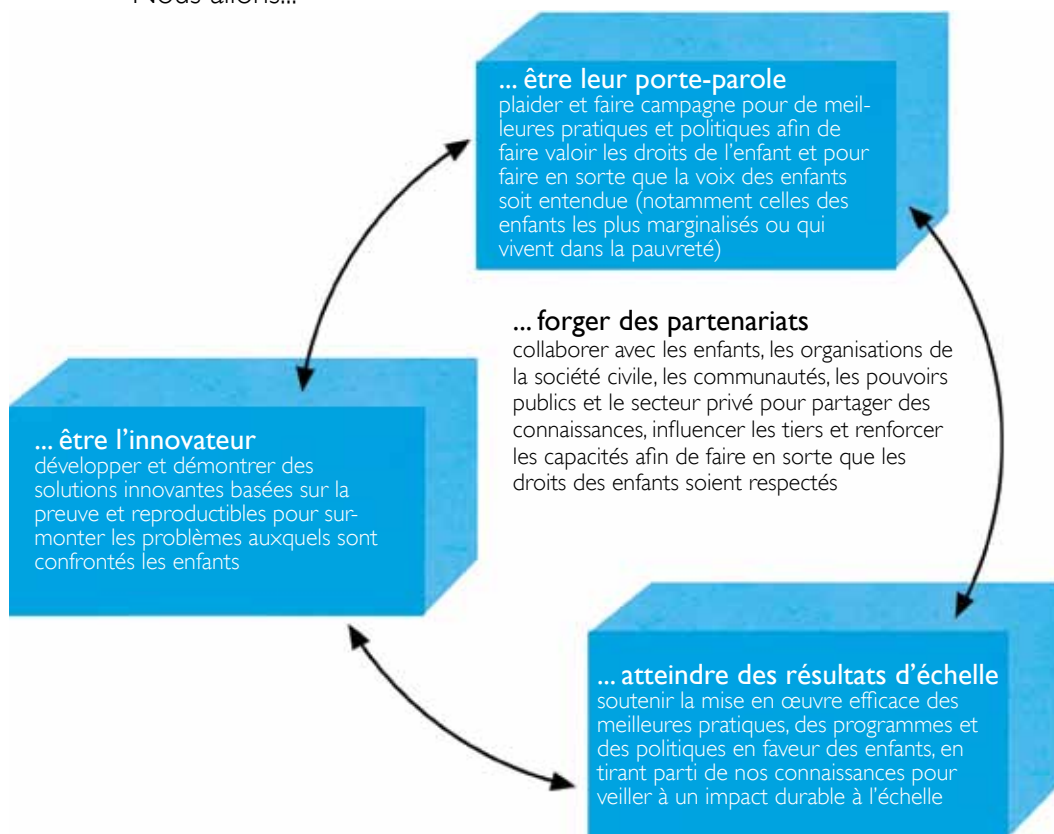
ACTION SUR LA GDE ET THÉORIE DU CHANGEMENT DE SAVE THE CHILDREN

La théorie du changement décrit comment Save the Children pense que les droits de l'enfant peuvent être réalisés. Ci-dessous figurent quelques réflexions qui illustrent comment la théorie du changement intervient lorsqu'on travaille dans le secteur de la GDE.

THÉORIE DU CHANGEMENT :

comment nous travaillons pour générer un impact sur la vie des enfants

Nous allons...



Porte-parole : signifie que les enfants ont l'occasion de donner leur avis. Par exemple, nous soutenons l'établissement d'espaces où les enfants peuvent exprimer leurs idées et leurs préoccupations, accéder aux organes de prise de décisions et renforcer leurs compétences d'expression publique. Cela signifie également que nous pouvons faire entendre notre voix en cas de violation des droits de l'enfant – aux côtés des enfants eux-mêmes et/ou d'autres acteurs pour la défense des droits de l'enfant ou par nous-mêmes, si c'est la seule option qui nous est offerte. Cela signifie que – sur la base de preuves – nous plaidons pour des changements systémiques, par exemple concernant la législation, les politiques et les pratiques en faveur des droits de l'enfant, et nous influençons les décideurs pour qu'ils priorisent les ressources destinées aux enfants et qu'ils soient transparents et responsables envers le public quant à la façon dont ces ressources sont dépensées et quant à leur manière de s'attaquer aux inégalités et de toucher les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés.

Forger des partenariats : les objectifs ambitieux du travail sur la GDE ne peuvent pas être atteints sans forger des liens solides avec d'autres acteurs qui déterminent si les droits de l'enfant sont respectés ou non et permettent leur réalisation progressive. Les organisations de la société civile qui travaillent pour les droits de l'enfant sont des alliés naturels. Nous collaborons également avec d'autres acteurs comme les enfants, leurs parents, les communautés, les enseignants et d'autres professionnels en contact avec les enfants, les dirigeants locaux et religieux, les milieux universitaires, les médias, les organisations onusiennes, le secteur privé et les autorités locales et nationales. Nous travaillons au renforcement de la capacité de ces acteurs afin de faire valoir les droits de l'enfant et de nouer des liens solides avec chacun pour promouvoir les droits de l'enfant. Nous forçons aussi des alliances avec des organisations régionales et internationales et des réseaux comme l'African Child Policy Forum et le Partenariat budgétaire international.

Innovateur : nous rassemblons l'expérience des communautés travaillant sur les droits de l'enfant et la bonne gouvernance pour trouver des moyens innovants de s'attaquer aux principaux obstacles à la réalisation des droits de l'enfant. Nous testons et nous amassons des preuves pour appuyer nos modèles et nos solutions et nous communiquons les résultats de nos innovations de façon à voir si elles peuvent être adaptées pour fonctionner dans d'autres contextes et comment.

Résultats d'échelle : pour atteindre des résultats d'échelle, le travail que nous soutenons a besoin d'être profondément ancré et institutionnalisé dans les structures et les mécanismes du pays en question – il doit s'agir d'un changement systémique. De cette façon, les progrès sur les droits de l'enfant continueront même lorsque, par exemple, le pouvoir politique changera de camp. Lorsque nous réussissons à aider un gouvernement à mettre en place un système général, à le doter en ressources et à l'appliquer pour la mise en œuvre des droits de l'enfant, et à rendre ce système transparent, responsable et participatif, cela crée des résultats qui vont bien au-delà de ce que nous aurions pu accomplir en notre seul nom. Lorsque nous réussissons à faire en sorte que les pouvoirs publics attribuent plus de ressources aux enfants et lorsque nous parvenons à renforcer la société civile pour qu'elle assume le rôle de suivi et de défense des droits de l'enfant, ou qu'elle exige une bonne gouvernance en faveur des enfants et oblige ceux qui sont au pouvoir à rendre compte du bien-être des enfants, cela rend les progrès beaucoup plus durables. En documentant ce qui donne de bons résultats et en partageant nos expériences, en reproduisant des solutions semblables dans d'autres pays et régions et en encourageant d'autres organisations et/ou des pouvoirs publics à adopter les méthodologies et les solutions qui donnent de bons résultats, nous pouvons amplifier l'échelle de nos résultats.

PLAIDOYER

Le plaidoyer est un élément important de presque tous les travaux de Gouvernance pour les droits de l'enfant. Au niveau national, Save the Children :

- soutient la société civile et les enfants pour plaider en faveur de la mise en place d'un cadre solide de droits de l'enfant
- lutte pour que les enfants soient priorités dans la mobilisation et l'utilisation des ressources et pour que les politiques relatives aux enfants soient correctement dotées en ressources et appliquées
- plaide pour le respect des droits civils et politiques des enfants et pour la création d'espaces où les enfants puissent faire entendre leur voix en toute sécurité et où leur influence puisse faire une différence
- cherche à influencer le comportement et les décisions des principaux acteurs de la concrétisation des droits de l'enfant et les oblige à voir le monde sous l'optique des droits de l'enfant
- promeut des solutions dont nous avons testé les bons résultats dans le contexte à l'étude

Tout ce travail de plaidoyer se base sur l'expérience acquise sur le terrain et/ou est inspiré par les preuves recueillies à travers le monde.

Le rôle des enfants et des organisations nationales de la société civile (y compris les membres de Save the Children dans leur propre pays) est crucial pour renforcer la légitimité et la crédibilité de notre travail de plaidoyer – par conséquent, l'espace de dialogue et l'interaction avec les pouvoirs publics et les autres acteurs des droits de l'enfant sont vitaux. Save the Children et ses partenaires plaident pour le maintien et l'élargissement de cet espace afin que les citoyens se mobilisent pour garantir une responsabilisation en matière de droits de l'enfant et l'accès aux informations requises pour permettre une participation sensée.

Aux niveaux régional et international, nous nouons un dialogue politique et nous nous engageons dans un travail de plaidoyer pour que les acteurs concernés prennent conscience de leurs responsabilités dans la réalisation des droits de l'enfant, pour influencer le développement de cadres, normes et principes internationaux, qui affecteront la vie des enfants et la réalisation de leurs droits et nous nouons un dialogue avec les entités de défense des droits de l'Homme et de l'enfant pour les sensibiliser aux réalités des enfants et pour rendre leurs procédures plus accessibles et mieux adaptées aux enfants.



COMMENT Y ARRIVER

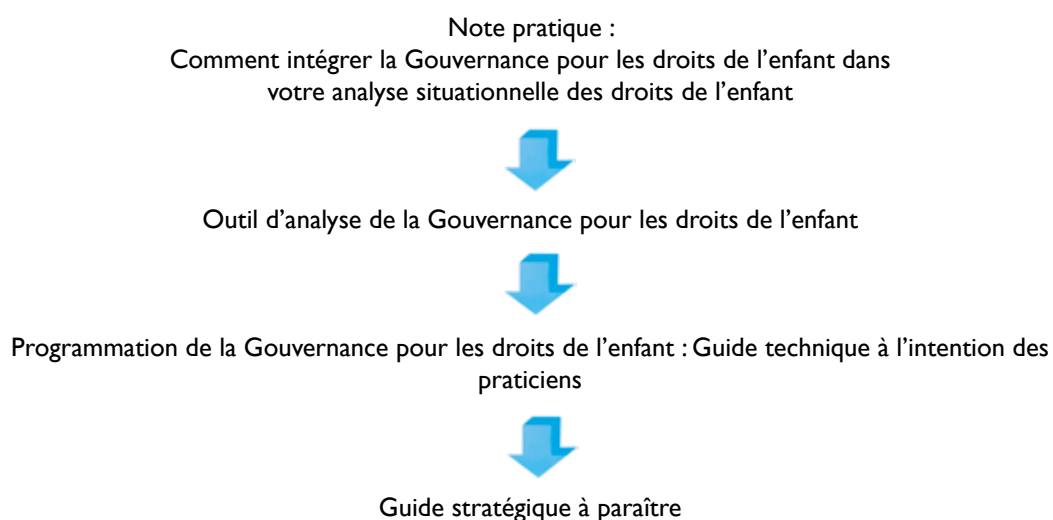
Les membres de Save the Children, ses bureaux de pays, ses bureaux régionaux, ses bureaux de plaidoyer ainsi que ses partenaires et les enfants en général ont tous un rôle à jouer dans l'élaboration, la consolidation et le renforcement de notre travail sur la GDE. Ils sont appuyés dans ce sens par l'Initiative mondiale sur la GDE qui travaille en étroite collaboration avec le personnel chargé de la Gouvernance pour les droits de l'enfant au travers d'activités de renforcement des capacités, de réseaux régionaux des points focaux nationaux de GDE, de groupes de travail GDE sur les politiques, la programmation et le plaidoyer et d'un Groupe de pilotage représentant les principaux membres de Save the Children¹³. L'Initiative mondiale sur la GDE et les membres individuels de Save the Children fournissent également une assistance technique pour soutenir la programmation GDE au niveau national. Pour appuyer la collecte de fonds, l'Initiative mondiale a rédigé un Guide sur la mobilisation de fonds en faveur de la GDE qui est disponible sur le site OneNet¹⁴ de Save the Children, où figurent les donateurs actuels et potentiels et où sont décrits des exemples de propositions ayant abouti.

Dans son rôle de coordination, l'Initiative mondiale apporte également des approches innovantes en matière de travail sur la GDE, par exemple en identifiant la percée que constitue l'investissement dans les enfants et avec la promotion de programmes phares sur la GDE.

Pour atteindre les objectifs de Save the Children pour la Gouvernance des droits de l'enfant dans un pays, il est impératif que les membres de Save the Children, les programmes-pays de SCI, les bureaux régionaux, les bureaux de plaidoyer et l'équipe centrale de l'Initiative mondiale sur la GDE s'unissent pour faire avancer de façon cohérente le renforcement des capacités et le soutien mutuel en matière de financement et de mise en œuvre de politiques, de programmes et d'activités de plaidoyer et en saisissant des opportunités pour promouvoir la bonne gouvernance en faveur des enfants.

Élaborer des programmes de GDE

La Gouvernance pour les droits de l'enfant est un secteur qui, jusqu'à récemment, n'a bénéficié que de très peu de conseils programmatiques ; pour combler cette lacune, l'Initiative mondiale sur la GDE a développé une trousse à outils complète de programmation sur la GDE, qui comprend notamment : 1) des conseils sur la réalisation d'une analyse situationnelle générique des droits de l'enfant ; 2) des conseils sur la réalisation d'une analyse situationnelle précise de la GDE ; 3) un guide de programmation détaillé sur la GDE ; et 4) des conseils sur la future stratégie. L'initiative a aussi publié un guide sur l'établissement de rapports dans le cadre de l'Examen périodique universel et des travaux de plaidoyer associés, ainsi que des guides ciblés sur des domaines de travail particuliers¹⁵.



Comme dans les autres secteurs, le travail de planification de la GDE au niveau national débute par une Analyse situationnelle des droits de l'enfant pour identifier les lacunes dans le respect des droits de l'enfant et repérer les opportunités offertes pour améliorer la situation. Si la GDE semble être une question importante, une analyse sectorielle approfondie de la Gouvernance pour les droits de l'enfant devra être effectuée. Il est vivement recommandé de faire cette analyse, car elle sert de base à l'élaboration d'un programme durable de GDE. En outre, il est vivement recommandé que le personnel et les partenaires de Save the Children procèdent à l'analyse, car elle offre un moyen important de renforcer les capacités des équipes et des partenaires chargés de la GDE. L'Initiative mondiale de la GDE a mis au point un outil pour soutenir l'analyse qui vous aidera à évaluer dans quelle mesure l'État et les tiers s'acquittent de leurs obligations aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans une large mesure, l'*Outil d'analyse de la gouvernance pour les droits de l'enfant* est basé sur les Mesures d'application générales [MAG] évoquées plus haut, mais il permettra aussi d'identifier les principaux acteurs et les facteurs de gouvernance importants qui affectent la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Sur la base de l'analyse de la GDE et d'une évaluation des ressources, des compétences et de la valeur ajoutée de Save the Children et de ses partenaires, une stratégie en matière de GDE doit être élaborée et des interventions conçues afin de combler les lacunes identifiées aux étapes précédentes. Lors de la conception des interventions sur la GDE, vous trouverez des conseils et des idées dont vous inspirer dans le guide de programmation de la GDE « Programmation de la Gouvernance pour les droits de l'enfant : Guide technique à l'intention des praticiens ».



FINANCEMENT DU TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Les membres de Save the Children qui travaillent avec des programmes pays sont chargés de lever des fonds pour le travail de GDE et ont attribué des responsabilités à des donateurs particuliers au travers d'un système de gestion de comptes primaires et secondaires. Par ailleurs, les membres de Save the Children entretiennent des liens étroits avec leurs donateurs nationaux et avec des entreprises du secteur privé basées dans leurs pays.

Un financement considérable du travail sur la Gouvernance pour les droits de l'enfant provient déjà des donateurs nationaux des membres de SC et d'autres bailleurs de fonds tels que EuropeAid. Toutefois, le chantier novateur de l'investissement dans les enfants, qui est étroitement lié au travail de gouvernance, offre de nouvelles opportunités de financement inexploitées, principalement auprès des donateurs axés sur la gouvernance ouverte, la bonne gouvernance, l'inégalité, les droits de l'Homme, la démocratie, la responsabilité sociale d'entreprise, la participation citoyenne et la transparence, l'État de droit et les droits civils et politiques. Les donateurs institutionnels des membres et/ou les ministères des Affaires étrangères soutiennent ces programmes de gouvernance, mais ils ne voient pas toujours l'adéquation naturelle avec Save the Children à moins que nous les tenions informés et à la page au sujet des questions liées à la GDE et de notre nouveau chantier sur l'investissement dans les enfants. Bien souvent, le succès de notre approche de ces bailleurs de fonds réside simplement dans le fait de savoir adapter notre façon de présenter les questions liées à la Gouvernance pour les droits de l'enfant en fonction de l'ordre du jour du bailleur sur ces questions. Nous avons déjà commencé à voir des résultats positifs émerger de l'élargissement de la perspective des donateurs.

MESSAGE DE CLÔTURE

Une stratégie n'est qu'un bout de papier. Pour la concrétiser, il faut documenter et influencer notre façon de travailler – que ce soit dans le domaine de la programmation, de la mobilisation de fonds, du plaidoyer, des efforts de campagne ou du travail avec les médias. Pour atteindre nos objectifs ambitieux en matière de Gouvernance pour les droits de l'enfant, nous devons travailler de manière cohérente, coordonnée et constante à tous les échelons de l'organisation. S'aligner sur cette stratégie et contribuer à son succès est la meilleure façon de veiller à ce que les droits des enfants se voient accorder la priorité qu'ils méritent.

En adoptant cette stratégie, nous pouvons contribuer à faire en sorte que les droits de l'enfant soient réalisés, que la vie des enfants s'en trouve sensiblement améliorée et que Save the Children soit perçue comme :

- Le premier **défenseur** mondial des droits de l'enfant
- L'**expert** mondial en matière de droits de l'enfant
- Le **mobilisateur** de citoyens actifs, y compris les enfants eux-mêmes, pour obliger les pouvoirs publics à leur rendre des comptes

Save the Children can be justly proud of the work we do to promote, defend and fulfill children's rights. It is an important part of our heritage and our future. This strategy will help us take another major step forward in our journey to make a final reality of children's rights.



Notes de fin de texte

¹2000 : Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ; et Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications 2011.

²Ces conseils sont disponibles dans l'Observation générale no 5 du Comité des droits de l'enfant concernant l'article 4 – voir <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UnDOC/Gen/G03/455/14/pDF/G0345514.pdf?OpenElement>.

³The African Child Policy Forum (2010) Le Rapport africain sur le bien-être de l'enfant 2011, Addis-Abeba.

⁴À la fin du premier cycle d'examen des performances de chacun des 193 États membres de l'ONU en matière de droits de l'Homme, environ la moitié des recommandations formulées par Save the Children sur les questions liées aux droits de l'enfant avaient été acceptées par les États soumis à l'examen.

⁵Au travers de l'adoption de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, entrée en vigueur en 1999.

⁶Tiré du sondage Open Budget 2012 réalisé par le partenariat Open Budget.

⁷Global Financial Integrity estimait à 858 milliards de dollars US la somme ayant disparu des pays en développement en 2010 du fait de l'évasion fiscale.

⁸Le guide provisoire en matière de programmation est actuellement disponible sur OneNet, <https://onenet.savethechildren.net/whatwedo/crg/Pages/CRGProgramming.aspx>. Le guide finalisé sera téléchargé sur le Centre de Ressources début 2014.

⁹Il existe de multiples raisons pour lesquelles les enfants sont laissés pour compte et ne sont pas touchés ; certaines sont liées à la pauvreté, à l'endroit où ils vivent, à la discrimination pour des questions de genre, d'ethnie, de caste, de religion, etc., à un manque de nationalité, à l'absence de papier d'identité/au non-enregistrement de la naissance, etc.

¹⁰Banque mondiale, 2010 dans : Investment in Children, ODI, 2011.

¹¹Marcus et coll., 2011 dans Investment in Children, ODI, 2011, p.5.

¹²À paraître 2013.

¹³Actuellement codirigé par Save the Children Danemark (présidence), Save the Children Norvège et Save the Children Suède avec la participation de Save the Children Royaume-Uni, Save the Children Finlande, Save the Children Canada, Save the Children Espagne, Save the Children Japon et Save the Children États-Unis.

¹⁴<https://onenet.savethechildren.net/whatwedo/crg/pages/Fundraising.aspx>.

¹⁵Le lecteur trouvera toutes les publications produites par l'Initiative mondiale sur la GDE sur le Centre de Ressources [http:// resourcecentre.savethechildren.se/](http://resourcecentre.savethechildren.se/). La plupart des publications sont disponibles en anglais, en espagnol et en français. Le guide de la programmation sera disponible début 2014 et sa version provisoire est actuellement consultable par le personnel de Save the Children sur OneNet, <https://onenet.savethechildren.net/whatwedo/crg/pages/CRGprogramming.aspx>.

Publié par
l'Initiative mondiale sur la Gouvernance pour les droits de l'enfant
Save the Children

Première publication : mai 2013

La permission d'utiliser, copier ou distribuer ce document en tout ou partie est dûment accordée à condition d'en mentionner la source sur tous les exemplaires.

Rédigé par : Bill Bell, Brynjar Sagatun Nielsen, Christine Lundberg, Lene Steffen et Lisbeth Dina Jensen.

Conception : Gina Thorstensen



Si vous voulez en savoir plus sur la Gouvernance pour les Droits de l'Enfant, veuillez consulter le Centre de ressources :
<http://resourcecentre.savethechildren.se>
où vous pourrez trouver et télécharger des documents.